



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE ZDP NEN

M. WAVELET Sylvain

Elu CSE ZP NEN - REFERENT CSSCT 1

M. LESAGE Ludovic

RPX – CSSCT 1

A

M. Stéphane CHAPIRON

Président du CSE Zone de production Nord Est Normandie

Objet : *Droit d'alerte concernant les RPS que subissent les agents du PCD de Fréthun les Calais suite à la suppression du poste de gestionnaire de site du faisceau local et des risques encourus par ceux-ci en terme de sécurité physique et psychologique.*

Date : *le 1^{er} Février 2021*

Heure : *9h00*

Personnel concerné : *Tous les agents de l'EIC Haut de France et ceux pouvant les remplacer.*

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L 4131-2 du Code du Travail, nous déposons un droit d'alerte pour un danger grave et imminent.

En effet nous apprenons que depuis la nouvelle organisation mise en place sur le site de Fréthun les Calais (le 18/01/2021 à 13h45) cette dernière engendre déjà des risques psychosociaux importants (troubles du sommeil, stress pendant leur tenue de poste,...) pour de nombreux agents de l'EIC HDF, des échanges tendus avec la direction de l'UO, le discrédit de cette même direction envers les DPX et les salarié-e-s du site.

Les assurances objectives dans la situation réelle d'un chantier (libération ou non des voies, véhicules présents ou pas...) n'existent plus ! Elles sont réalisées de manière aléatoires voir changeantes, ou tout bonnement sont incomplètes. Ces situations engendrent donc de multiples dysfonctionnements et tensions provoquant des répercussions aussi bien physiques qu'émotionnelles, chez les opérateurs lors de leur service, car ceux-ci sont constamment dans le doute des informations transmises par les représentants des EF et obligent la réalisation de cette boucle de rattrapage primordiale pour assurer la sécurité ferroviaire, par quiconque présent au poste (tâche non attribuée officiellement du fait de cette réorganisation) et aller cheminer le long du faisceau dans des conditions d'insécurité absolue. Effectivement, de plus à cette organisation dénuée de bon sens en terme de sécurité, s'ajoute des insuffisances d'éclairages optimales du site sur potence, d'une défectuosité de la sécurisation du site par la présente de barrières infrarouges défectueuses et ceci depuis la fin de l'année dernière, offrant par leurs défaillances une libre circulation à des personnes étrangères au service très régulièrement.

C'est la raison pour laquelle je vous dépose un droit d'alerte et que j'ouvre une enquête ce jour avec le représentant de proximité et membre de la CSSCT 1, M. LESAGE Ludovic.

Bien Cordialement

M. WAVELET Sylvain

Elu au CSE ZP NEN – Référent CSSCT 1

Le 1^{er} Février 2021